



INTRODUCTION

Mission

Promouvoir les efforts académiques des membres.

Objectif

Reconnaître et encourager un membre louable dans le cheminement ou l'amélioration de sa carrière comme professionnel de la sécurité privée ou publique.

Processus

Par l'entremise de la Fondation ASIS, le chapitre 196 présentera annuellement le Programme de Bourse d'Excellence académique à ses membres, en concordance avec le « *Chapter Matching Program* » d'ASIS International.

Montant

Le gagnant de la bourse d'excellence peut obtenir un maximum de 1 000 \$, si toutes les conditions suivantes sont remplies :

1. La Fondation ASIS International attribuera 500 \$ US au candidat selon son « *Chapter Matching Program* ».
2. Afin d'atteindre le montant minimum de 1000 \$, la somme restante proviendra du chapitre 196¹ — soit Montréal —, tant et aussi longtemps que l'organisme peut contribuer annuellement en ayant les fonds nécessaires à son fonctionnement régulier.

¹ Cette somme, d'un minimum de \$500, varie en fonction du taux de change du dollar canadien au temps de la remise de la bourse.



GUIDE D'APPLICATION ET DOCUMENTATION - Admissibilité

Le candidat doit :

1. Être un membre actif OU un membre étudiant du chapitre 196 au moment de sa demande et durant la période d'admissibilité OU un étudiant non membre ayant l'intention de poursuivre une carrière dans l'industrie de la sécurité.
2. Poursuivre ses études soit :
 - a. En ayant terminé au moins une (1) année d'études dans une institution éducative collégiale ou universitaire accréditée par le Ministère de l'Éducation du Québec, dans un programme d'études en lien avec les professions du milieu de la sécurité.

(Le cas échéant, soumettre votre plus récent relevé de notes officiel)

OU

- b. Dans un programme de formation d'ASIS International ;
3. Soumettre le formulaire d'application au Directeur du comité Certification/Éducation dans les délais requis.
4. Soumettre une dissertation sur la valeur de sa candidature, de son cheminement académique & professionnel, expliquer ses plans de carrière, ses champs d'intérêt ainsi que l'importance de cette bourse.
5. Soumettre un curriculum vitae professionnel & académique récent.
6. Fournir une lettre de recommandation provenant d'un membre du corps professoral, d'un formateur ou d'un professionnel de la sécurité reconnu indiquant pourquoi sa candidature devrait être retenue.
7. Avoir démontré son dévouement dans le domaine de la sécurité privée ou publique.

Critères de sélection du candidat

Les critères et la pondération suivants sont extraits du programme de bourse d'ASIS International afin de comparer objectivement les candidats.

Personnalité

Pour un total de 20 points, le candidat doit prouver qu'il n'a pas de dossier criminel et qu'il est un membre en règle d'ASIS International.

1. Vérification d'antécédents criminels : jusqu'à 5 points
2. Membre actif d'ASIS : 5 points
3. Durée d'affiliation avec ASIS : jusqu'à 5 points
4. Membre d'autres associations en sécurité : jusqu'à 5 points.



Accréditation

Pour un total de 20 points, le cheminement, les contributions et les accomplissements académiques du candidat dans des sujets de sécurité sont évalués.

1. Certifications professionnelles : jusqu'à 7 points
2. Formations académiques complétées : jusqu'à 7 points
3. Formations professionnelles d'appoint complétées : jusqu'à 4 points
4. Contributions académiques : jusqu'à 2 points.

Dévouement

Totalisant 25 points, le candidat doit expliquer ses objectifs académiques futurs, son intérêt dans le domaine de la sécurité et comment le programme de bourse sera un investissement à long terme dans l'industrie.

1. Plans à long terme dans l'industrie : jusqu'à 5 points
2. Plans de formation continue dans l'industrie : jusqu'à 5 points
3. Comment la bourse améliorera-t-elle les plans du candidat ? : jusqu'à 5 points
4. Comment le candidat contribuera-t-il dans l'industrie lorsque ses plans de formation seront atteints ? : jusqu'à 10 points.

Participation

Pour un maximum de 35 points, la reconnaissance du candidat chez ses pairs, son emploi, ses contributions au chapitre, comme dans l'industrie, et sa carrière sont évalués.

1. Emploi et bénévolat au sein de l'industrie : jusqu'à 15 points
2. Participation au sein du chapitre : jusqu'à 15 points
3. Bénévolat au sein de la communauté : jusqu'à 5 points.

Dates des soumissions et processus de traitement

Les documents identifiés à la section « Admissibilité » doivent être soumis par le candidat au plus tard le 1er novembre 2017, 17 h. Suivant cette date, le Comité de sélection du chapitre de Montréal d'ASIS International évaluera chacune des candidatures. La recommandation du Comité de sélection sera alors transmise au Conseil d'administration du chapitre de Montréal d'ASIS International pour approbation.

La candidature sélectionnée sera envoyée à la Fondation ASIS et le récipiendaire se verra remettre le montant de bourse.



Comité de sélection

Les membres permanents du Comité de sélection peuvent être :

1. Le Président
2. Le Vice-président
3. Le Secrétaire
4. Le Trésorier
5. Le Directeur du Comité Certification/Éducation

Les membres facultatifs du comité sont :

1. Le Vice-président régional (RVP 6A)
2. L'Assistant Vice-président régional Jeunes professionnels (ARVP YP 6)

Notes :

1. Les personnes siégeant au Comité doivent être au minimum de trois (3).
2. Aucun des membres permanents ou facultatifs ne peut être en séance s'ils sont des candidats de la bourse.

Généralités

1. Seul le chapitre de Montréal décide du récipiendaire.
2. Le chapitre n'est pas dans l'obligation d'émettre une bourse si les circonstances et le contexte n'y sont pas propices.
3. Un candidat ne peut être récipiendaire qu'une seule fois.